

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2015

Effectif légal du conseil municipal : 11

Etaient Présents: Joël DEVIDAL, Jacques VIAL, Florence SELMI, Jean ROMEAS, Marie-Odile FAURE, Marie-Louise CORTIAL, François BRUN, Thibaut DEVIDAL Isabelle LAMBERT, Christian TORNATO

Était Excusé : Hervé HOSTEIN.

Secrétaire de Séance : Marie-Louise CORTIAL

Vote du compte de gestion 2014

Le maire donne lecture des tableaux du compte de résultat de la commune et des budgets annexes. Après un vote à main levée le compte de gestion 2014 est adopté.

Vote du compte administratif 2014

Le maire explique les dépenses et les recettes réalisées de la section de fonctionnement et de l'investissement. Au moment du vote, le maire sort de la séance.

Mme Marie-Louise CORTIAL prend la présidence. Après un vote à main levée le compte administratif 2014 de la commune et des budgets annexes (Service Eau et Assainissement)

Est adopté.

Budget Primitif 2015 de la commune et des budgets annexes (service eau / assainissement)

M. le Maire présente en détail les dépenses et les recettes de fonctionnement et

d'investissement du budget de la commune et des budgets annexes 2015

Présentation du budget de la commune et des budgets annexes 2015

Section de Fonctionnement

Dépenses : 175 042.00 € **Recettes :** 175 042.00 €

Section d'Investissement

Dépenses : 100 357.38 € **Recettes :** 100 357.38 €

Budget Assainissement 2013

Section d'exploitation

Dépenses 8 878.49 € **Recettes** 8 878.49 €

Section d'investissement

Dépenses 9 605.67 € **Recettes** 9 605.67 €

Budget Service Eau 2013

section d'exploitation

Dépenses 16 625.12 € **Recettes** 16 625.12 €

section d'investissement

Dépenses 18 005.33 € **Recettes** 18 005.33 €

Après un vote à main levée, le budget primitif de la commune et des budgets annexes sont acceptés à l'unanimité de ses membres présents

Revalorisation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Le conseil municipal décide d'appliquer une revalorisation de 1% sur les différentes taxes.

- A Savoir :
- Taxe d'Habitation : 15.53 % à 15.69 %
 - Foncier Bâti : 8.89% à 8.98 %
 - Foncier non Bâti : 39.78 % à 40.18 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 29.16% à 29.45%

Courrier ONF : Programme d'actions 2015 en forêts relevant du Régime Forestier

Travaux d'infrastructure aux dents du diable et au Signon

Travaux de gestion courante

Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 4 950.00 € HT.

Présentation de la convention relative à l'organisation des conditions de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal concentré entre les communes de FAY SUR LIGNON, CHAMPCLAUZE, CHAUDEYROLLES et SAINT CLEMENT.

Le conseil donne son accord.

Signature de la convention concernant les nouvelles technologies raccordement ACTES

(Aide au Contrôle de Légalité dématérialiSé)

Le conseil donne son accord pour télétransmettre ses actes en préfecture.

Travaux d'investissement

Le conseil donne son accord pour que les travaux réalisés dans les gîtes d'un montant de 23 749.14 € Soient comptabilisés en section d'investissement. Ces dépenses ont pour effet d'augmenter la valeur et la durée de vie du bien par conséquent de revaloriser le patrimoine de la commune.

Le conseil donne son accord.

Durée des amortissements

Le conseil accepte que les travaux d'extension d'éclairage public d'un montant de 350 € réglés au compte 204172 soient amortis sur une durée de 5 ans.

Dossier des subventions

Le conseil décide de verser une subvention :

500 € au comité des fêtes de Chaudeyrolles ;

1 € par habitant au conseil général pour la contribution forfaitaire pour le Fonds de Solidarité Logement ;

2 100 € à la maison du Fin Gras ;

250 € à l'association tourisme et détente ;

250 € concernant le renouvellement de la cotisation 2015 à l'association Fin Gras du Mézenc.

Location terrain agricole

Demande d'un exploitant agricole pour la location de la parcelle section ZD N°3 d'une contenance de 50a.

Le conseil donne son accord. Toutefois la commune se réserve un droit de passage pour accéder aux parcelles section ZC N°10 et N°14.

Questions diverses

Date à prendre pour la plantation des fleurs.

Retenir une structure d'insertion pour la réalisation de divers travaux d'entretien sur la commune.

La séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,
M. J. DEVIDAL

